

PROJET EDUCATIF D'ACCUEIL DE LOISIRS

Les raisons de la création d'un ACCUEIL DE LOISIRS sur Beauzac : historique

Durant les périodes de vacances scolaires, aucune activité de loisirs de proximité n'était proposée aux enfants des familles de la commune de Beauzac. Cependant une demande réelle existait. Le questionnaire réalisé en 1996 en relation avec la municipalité indiquait que sur 210 familles sondées plus de 65 avaient répondues favorablement au projet d'un ACCUEIL DE LOISIRS

Ce projet rassemblait divers partenaires. La CAF de la Haute-Loire avait signé avec la municipalité de Beauzac un contrat « ville-enfance ».

Finalement, le projet d'ouverture d'un ACCUEIL DE LOISIRS sur la commune de Beauzac répondait à divers besoins. Ceux des enfants qui n'avaient aucun projet de vacances collectives et qui trouveraient ainsi des loisirs de types culturels et sportifs, ceux de la commune qui proposerait un service de proximité.

Finalement, ce projet s'inscrivait dans une logique de développement des activités de loisirs pour la petite enfance.

Les finalités éducatives de l'association CAP Evasion.

« Promouvoir la pratique sportive et l'accès à la culture pour tous »

« Harmoniser les loisirs avec la vie scolaire par le biais des vacances et du temps libre »

« Permettre aux enfants d'être acteurs de leur éducation et de leur formation en visant particulièrement l'autonomie, la coopération et l'intégration de chacun dans une vie de groupe »

- Concevoir l'accueil de loisirs de Beauzac uniquement comme un lieu de vacances où chaque enfant pourra s'insérer dans un projet présentant des activités susceptibles de l'intéresser.
- Permettre à l'enfant et au jeune de découvrir ses potentialités par la pratique physique, sportive et culturelle
- Combattre les inégalités sociales et culturelles par l'intermédiaire des modes d'expression et de création.
- Permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir en leur proposant une structure d'accueil dynamique et enrichissante.
- Renforcer les liens entre les enfants et les jeunes mais aussi avec les adultes par l'échange de savoirs, savoir-faire et savoir être.
- Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et de responsabilités des enfants et des jeunes dans la réalisation de leur(s) projet(s) et les amener à plus d'autonomie et de confiance soi.
- Proposer toute forme d'expression et de créativité et mettre en avant le dépassement
- Respecter et faire respecter le principe de Laïcité

La réflexion éducative suivante repose sur l'élaboration d'objectifs pouvant être atteints par des moyens spécifiques. Les objectifs sont fondés sur des principes fondamentaux :

A°) Respect de l'enfant en tant qu'une personne provenant d'un milieu familial spécifique.

Cet élément est essentiel dans les relations entre les familles et la structure. Pour cette raison, chaque membre de l'équipe d'encadrement doit connaître les éléments spécifiques de l'enfant donnés par les parents. Il est bien évident qu'il n'est pas question d'étiqueter chaque enfant. Par contre, certains détails portés à la connaissance par les parents permettent souvent de comprendre des attitudes ainsi que des comportements.

B°) Respect de l'enfant au niveau affectif et physique :

- Veiller à son bien être psychologique en étant à son écoute.

En fonction de son âge et des activités choisies, l'enfant fera partie d'un groupe stable encadré par des animateurs fixes. Ceux-ci apprendront à bien connaître chaque enfant, être à l'écoute de chacun et ainsi proposer des animations adaptées à chaque groupe. Elles devront répondre aux critères suivants : sécurité ; intérêts pédagogiques ; aspects de motivations ; ouvertures ; relationnel ; insertion dans le projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

Les activités proposées seront insérées dans un programme connu des enfants et des familles (distribution dans les écoles et sur le site internet de l'association). Ainsi, selon ses propres désirs, l'enfant pourra y participer.

- Respecter son développement physique en connaissant et en appliquant les règles essentielles d'hygiène et rythme biologique de l'enfant.

C°) Respecter les différentes législations en vigueur dans le cadre des ACCUEIL DE LOISIRS

L'ACCUEIL DE LOISIRS n'a pas pour vocation de transformer les enfants, mais de les enrichir à partir d'un projet où les activités proposées correspondent aux intérêts ainsi qu'aux capacités des enfants.

Les objectifs pédagogiques :

- Être à l'écoute du territoire en nous appuyant sur toutes ses potentialités
- Utiliser les activités ludiques et sportives pour développer les habilités
- Proposer toute forme d'expression et de créativité
- Permettre à tous de gérer de manière autonome et responsable la vie quotidienne.

Mise en œuvre de moyens nécessaires à la réalisation du projet:

❖ Le pôle enfance jeunesse :

Depuis 2008 la communauté de communes les marches du Velay et actuellement les Marches du Velay /Rochebaron ont mis à disposition de Cap Evasion un bâtiment de 594 m² .

Ce bâtiment construit en étroite collaboration (association/institution) propose 4 salles d'activités de 40m² dont une est évolutive en 80m², un restaurant pouvant accueillir 35 enfants, une cuisine pédagogique dédiée uniquement à la pratique d'activités culinaires, une salle informatique, un atelier de bricolage, une infirmerie, une salle de sieste et une salle de réunion/travail pour l'équipe pédagogique.

Il est posé sur un terrain offrant 4143 m² de jeu sur lequel une table de ping-pong permanente, un terrain de volley, des cages de foot, un bac à sable, un tipi, des jardinières ont été installés.

Autres lieux d'activités : la municipalité met à disposition de l'association ou permet l'utilisation des infrastructures municipales : gymnase, cinéma, terrains de foot, bibliothèque, maison des associations.... Leur utilisation sera faite en collaboration avec les autres associations utilisatrices.

❖ Les moyens financiers :

- Les financeurs institutionnels :
 - La Communauté de communes les marches du Velay/Rochebaron sous forme de subvention de fonctionnement.
 - La CAF : conventions extrascolaire-périscolaire –accueil ados et donc reçoit une PSU au nombre d’heures effectuées

La MSA : aide à l’heure effectuée pour ses ressortissants

Subventions exceptionnelles sollicitées pour la mise en place de projets particuliers

- Autre source financière : Les familles : les tarifs seront proposés en fonctions des quotients familiaux de la CAF

Des suppléments pour les activités pourront être proposés lorsque le prix de journée ne couvre pas la dépense.

➤ Les moyens matériels :

A chaque période et suivant les programmes proposés des achats de matériels dit consommables sont effectués,

L’association loue à chaque période :

- un ou des mini bus (9 places) et un bus 30 places.
- des jeux à la ludothèque

L’association possède en main propres du matériel :

- de camping (mini camp)
- de tir à l’arc
- de cirque
- un stock de jeux de société.

Pour les activités spécifiques extérieures au centre, le matériel sera loué ou compris dans les prestations de service.

➤ Les moyens humains

- un Conseil d’Administration (organe directeur de l’association) composé de :
 - Une présidente
 - Une secrétaire
 - Une trésorière
 - Membres actifs

Le CA donne la ligne philosophique et éducative aux acteurs professionnels de la structure.

➤ L’équipe d’animation :

Elle est composée

- ✓ de permanents :
 - Une directrice de structure (BAFD)
 - Deux directeurs adjoints (BPJEPS)
 - quatre animateurs /animatrices (périscolaire/extrascolaire)

Cette équipe de permanents fonctionne toute l’année. On privilégie ainsi une certaine stabilité dans l’accueil des enfants. Ils seront donc présents dans les équipes des périodes extrascolaires

✓ De vacataires

Le recrutement de l'équipe d'animation se fera en adéquation avec la réglementation en vigueur (DDCSPP) et des contrats dits CEE (contrats engagement éducatif) seront établis.

Il se fera prioritairement sur la commune et sera réalisé avant chaque période de fonctionnement afin d'élaborer un projet et un programme spécifique.

Le nombre d'animateurs sera réajusté suivant le nombre d'enfants accueillis.

L'organisation générale de l'ACCUEIL DE LOISIRS

Tout au long de l'année l'équipe de permanents est présente sur le site pour effectuer des tâches administratives et les préparations des périodes de vacances et le périscolaire du mercredi.

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants :

- Pour les périodes de vacances scolaires :

- Accueil de loisirs du Lundi au Vendredi

Accueil de 7h30 à 9h - 13h à 14h et de 17h30-18h

Activités de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

- Accueil ados du Lundi au Vendredi

Sur la journée suivant le programme qu'ils auront concocté.

En veillées

- Pour les activités périscolaires :

- **mercredis**

Accueil de 7h30 à 9h - 13h à 14h et de 17h30-18h

Activités de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

- **l'accueil des pré-ados**

Vendredis 18h -21h

- **l'accueil des ados :**

Vendredis 19h-22h

Les repas de midi seront pris à l'Accueil de Loisirs. Ils seront confectionnés par une structure extérieure ayant été accréditée par les différents services compétents.

- Des repas spécifiques pourront être proposés

- Les enfants peuvent aussi amener un pique-nique de la maison.

Les activités support de l'ACCUEIL DE LOISIRS

Les activités doivent permettre à chaque enfant de découvrir des horizons nouveaux, de nouvelles rencontres, de renforcer certains intérêts... Elles devront utiliser les richesses présentes sur le secteur géographique proche.

*** Classement par thème des activités potentielles :**

- Activités manuelles et de création
- Grands jeux d'aventures, de découvertes
- Pratiques sportives de plein air
- Jeux sportifs collectifs
- Sorties piscines
- Expressions, mimes, théâtre, représentations, chants, danses folkloriques et modernes.
- Randonnées pédestre (découverte de la nature, lieux, rencontres...).
- Mini séjours sous la tente
- Activités de neige lors des périodes hivernales.
- Rencontres inter-centres.

Les programmes d'activités :

Les activités proposées seront issues de la réflexion de l'ensemble de l'équipe d'animation et articulées dans un programme mis à disposition des familles par l'intermédiaire des écoles, du site internet et du portail famille à chaque période de vacances ainsi que le mercredi.

L'élaboration du programme se fera lors de réunions de préparation pour les vacances et par les permanents pour le mercredi.

Une réunion quotidienne en fin de journée permettra de faire un bilan, de prévoir les journées futures et de faire des réajustements si besoin.

Les enfants à l'Accueil de Loisirs:

Pour participer aux activités de l'Accueil de loisirs les enfants doivent être inscrits au préalable ; pour cela les familles doivent :

Créer un espace famille et :

Remplir une fiche sanitaire et administrative pour chaque enfant. Les parents doivent impérativement passer au bureau pour les signer.

Apporter le montant du quotient familial.

S'acquiescer de l'adhésion familiale à l'association.

Une fois l'inscription administrative effectuée les enfants peuvent participer aux activités. Depuis l'installation du logiciel Malice les parents réservent les activités en ligne. (le logiciel stoppe les inscriptions le jeudi pour le lundi et mardi de la semaine suivante et ensuite à 48h). Lorsque les réservations ne sont plus possibles en ligne les parents peuvent les faire par téléphone ou directement à l'accueil.

Tous les enfants qui désirent venir à l'Accueil de Loisirs sont accueillis dans le respect des normes d'encadrement.

Les parents à l'Accueil de Loisirs:

La présence des parents se fait sous plusieurs formes :

A l'inscription, même s'il peuvent s'inscrire en ligne nous invitons les nouveaux parents à venir nous rencontrer et à visiter les locaux.

Ils doivent impérativement passer au centre pour signer la fiche sanitaire et de renseignements des enfants.

Chaque jour lorsqu'ils déposent leur enfant, pour échanger avec l'équipe de direction et ou d'animation sur la journée passée ou à venir soit pour des raisons organisationnelles soit pour discuter de la journée des enfants à l'accueil de loisirs.

Par leur participation à l'instance dirigeante de l'association (bureau, conseil d'administration)

Aux réunions d'informations lorsqu'il y a des mini-camps ou des séjours organisés.

Lors de spectacles ou expo organisés par les enfants.

A l'assemblée générale de l'association.

A chaque moment lorsque le besoin se fait sentir : du côté des familles (PB rencontré par les enfants dans leur groupe/avec les autres enfants /avec les équipes) du côté de l'équipe (PB de comportement/ avec les autres enfants /avec les encadrants).

Les directeurs sont toujours présents au centre sur les temps d'accueil et bien sûr toujours disponibles pour organiser un rendez vous en dehors des heures de présences.